

Plainte pour vol auparavant et accusée de recel mardi.

Par Niissa, le 13/10/2011 à 09:24

Bonjour,

Je suis la maman d'une jeune fille de 14ans. Celle ci a déja eu une plainte pour vol à l'étalage il a y moins de 6 mois environ.

Mardi dernier elle est accusé de recel, car une de ces amis aurait volé dans un sac (sa a été vu par la caméra du collége), mais ensuite l'amie de ma fille aurait demandé à ma fille de le mettre dans son sac, sans lui dire au départ que cela provenait d'un vol. Quand ma fille à vu sa directrice chercher son amie elle le lui a dit et celle ci lui a répondu qu'elle venait de volé. Ma fille a paniqué et n'a pas compris ce qu'elle devait faire donc elle a garder l'objet dans son sac.

Arrivé dans le bureau de la directrice, il se trouve que la pochette contenait un téléphone. Je suis convoquée aujourd'hui avec ma fille au commissairia. Je voudrais savoir ce qu'elle risque ayant déja une plainte sur le dos.

Si les parents du petit qui a été volé ne porte pas plainte y aura t-il amende ou quoi que ce soit d'autre ? Cdlt.